



Priorités 2011
Plan d'action national d'intégration
et de lutte contre les discriminations
(2010 – 2014)



1. Stratégie proposée

La loi du 16 décembre 2008 concernant l'accueil et l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg, ci-après la « Loi », précise que l'intégration est une tâche que l'Etat, les communes et la société civile accomplissent en commun. Conformément à cette idée, le plan d'action national d'intégration et de lutte contre les discriminations cherche à mobiliser l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le processus d'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg.

La mise en œuvre des principes de base communs de la politique d'intégration des immigrants dans l'Union européenne, ci-après les « PBC », doit répondre par conséquent également aux préoccupations et attentes de la société civile. Par ailleurs, le Gouvernement estime qu'au lieu de diluer les efforts et de déployer divers moyens pour la totalité des PBC, il est préférable de se concentrer dans une première phase sur la mise en œuvre efficace et durable de certains PBC en particulier. Les principes directeurs restants feront l'objet des priorités lors des années suivantes, en parallèle avec les mesures d'évaluation des PBC mis en œuvre au cours de la première année.

L'approche intégrée de la diversité et du genre (« diversity and gender mainstreaming »)

La lutte contre les discriminations (à savoir les discriminations fondées sur la race / l'origine ethnique, l'âge, le handicap, la religion / les convictions, orientation sexuelle) et la promotion de l'égalité homme-femme constituent des thèmes transversaux devant être pris en compte dans toute action d'intégration, quel que soit le secteur concerné.

Cette approche intégrée de la diversité et du genre n'étant pas thématifiée en tant que principe de base commun séparé, il y a lieu d'en tenir compte de manière systématique dans toutes les politiques et activités et ceci au stade de la planification, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation.

L'approche transversale et les autres plans d'actions nationaux : le plan d'action pour la jeunesse en particulier

Afin de favoriser la cohérence de l'action gouvernementale entre les différents plans d'actions nationaux, les mesures et objectifs relatifs aux jeunes étrangers à prévoir dans le plan d'action national pour la jeunesse (2011) feront partie intégrante des priorités 2011 du plan d'action national d'intégration et de lutte contre les discriminations.

2011 : « Année européenne des activités de volontariat pour la promotion de la citoyenneté active »

L'année européenne du bénévolat/volontariat ayant été instituée, il y a lieu de coordonner la politique du Gouvernement en la matière en incluant les mesures d'intégration dans la stratégie nationale de ladite année. A cette fin, le plan d'action présentera des mesures spécifiques en 2011 répondant aux objectifs visés par l'année européenne du Bénévolat et rentrant dans différents PBC.

2. Priorités 2011

Compte tenu de ce qui a été mentionné précédemment, le Gouvernement estime que les principes suivants doivent être considérés comme priorités pour l'année 2011:

PBC 1 : Processus à double sens

«L'intégration est un processus dynamique, à double sens, de compromis réciproque entre tous les immigrants et résidents des États membres»

Le processus d'intégration implique une adaptation, non seulement de la part des étrangers, mais également de la société d'accueil. Il s'agit de prendre en compte et d'associer à la fois allochtones et autochtones tout en s'assurant que les droits et responsabilités de chacun soient clairement établis.

Dans l'idée d'une approche à double sens impliquant tous les acteurs, et ce, à tous les niveaux, ce PBC doit nécessairement figurer parmi les priorités à mettre en œuvre en premier lieu dans le cadre du plan.

Ce principe directeur permet d'établir les fondements d'une collaboration entre tous les acteurs afin d'atteindre à court et moyen termes les priorités dégagées.

Il sera mis en oeuvre en impliquant les parties prenantes de la sphère privée et publique afin de communiquer clairement sur les droits et responsabilités de chacun.

Objectifs	Exemples d'actions	Responsable
Formation à la diversité et aux compétences interculturelles d'acteurs clés dans l'administration, la vie associative luxembourgeoise et étrangère, ainsi que dans le domaine social, de l'éducation et de la jeunesse	Création d'un pool de formateurs en matière de compétences interculturelles	OLAI
	Formation à la diversité pour délégués du personnel notamment par le biais de l'Ecole Supérieure du Travail (EST)	Ministère de Travail et de l'Emploi
	Intégration de la dimension interculturelle dans la formation continue du personnel enseignant	Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle
	Intégration de la diversité dans les politiques et actions en matière d'éducation et de formation	Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle
	Formation et soutien des parents d'élèves étrangers dans le suivi scolaire de leurs enfants	Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle
	Sensibilisation des enseignants aux questions du handicap	Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle
Sensibilisation du grand public aux questions d'intégration et de lutte contre les discriminations	Introduction de différents thèmes plus ciblés dans une « Convention de la jeunesse » organisée par la Conférence générale de la Jeunesse luxembourgeoise (CGJL)	Ministère de la Famille et de l'Intégration
	Non-discrimination à l'embauche, au travail	Ministère du Travail et de l'Emploi
	Intégration par le travail : importance de l'insertion professionnelle, de la formation et de la réorientation professionnelle	Ministère du Travail et de l'Emploi
	Organisation d'un cycle de conférences	OLAI
Promotion de la création d'entreprises par les entrepreneurs et femmes cheffes d'entreprise issus de l'immigration	Sensibilisation des entreprises d'immigrés concernant l'aide disponible et sensibilisation des services de soutien par rapport à la contribution que ces entreprises peuvent apporter à notre économie	Ministère des Classes moyennes / Ministère de l'Egalité des Chances
Promotion de l'employabilité des groupes cibles	Renforcer l'offre de cours de langues et d'informatique	Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle



Sensibilisation des propriétaires de logements à l'importance de l'établissement de rapports interculturels harmonieux	Amélioration des rapports de voisinage (Fête des voisins,...)	Ministère du Logement
Création d'un environnement inclusif, respectueux de la diversité et des droits humains	Création d'opportunités d'échanges et de rencontres	OLAI
	Promotion de la diversité à travers et avec les médias / Sensibilisation des journalistes	OLAI

PBC 4 : Connaissance de base sur les langues, l'histoire et les institutions de la société d'accueil

«Des connaissances de base sur les langues, l'histoire et les institutions de la société d'accueil sont indispensables à l'intégration; permettre aux immigrants d'acquérir ces connaissances est un gage de réussite de leur intégration»

L'accueil constituant un des quatre domaines d'action tel que défini par la Loi, le PBC 4 figure parmi les priorités pour 2011. En outre, la création et la mise en œuvre du contrat d'accueil et d'intégration (CAI) - qui offre notamment une formation linguistique et des cours d'instruction civique- constitue un instrument majeur de la politique d'intégration.

Objectifs	Exemples d'actions	Responsable
Mise en place / Diffusion d'outils d'information, de guidance et de soutien pour étrangers	Diffusion aux communes du modèle de carnet de bienvenue résultant d'une collaboration entre l'ASTI, le SYVICOL et le Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région et traitant de questions relevant des domaines de l'administration, de la vie quotidienne et du système scolaire	Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région / Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle
	Edition d'une brochure d'information destinée aux jeunes étrangers (style "Gudd drop", contenant des informations utiles pour les jeunes)	Service national de la jeunesse
	Etat des lieux sur l'accès au logement : « Etude sur l'accès au logement »	Ministère du Logement
Création et mise en œuvre du contrat d'accueil et d'intégration (CAI)	Formation linguistique	Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle / OLAI
	Journée d'orientation	OLAI
Promotion de la littératie	Sensibilisation et offre de cours d'alphabétisation d'adultes	Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle
Promotion des langues luxembourgeoise et française	Réalisation d'une méthode d'apprentissage du luxembourgeois comme langue étrangère pour adolescents	Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

	Congé linguistique Subside pour l'amélioration de l'intégration des étrangers par l'apprentissage de la langue luxembourgeoise	Ministère du Travail et de l'Emploi
Informations à la santé et sur le système de santé pour nouveaux-arrivants	Organisation de séances d'information par un médecin chargé du contrôle médical des étrangers	Ministère de la Santé

PBC 7 : Dialogue interculturel

«Un mécanisme d'interaction fréquente entre les immigrants et les ressortissants des États membres est essentiel à l'intégration. Le partage d'enceintes de discussion, le dialogue interculturel, l'éducation pour mieux connaître les immigrants et leurs cultures, ainsi que l'amélioration des conditions de vie en milieu urbain renforcent les interactions entre immigrants et ressortissants des États membres»

Pour stimuler le dialogue interculturel, il convient de créer des occasions de contacts fréquents et effectifs entre les divers acteurs. Par ce biais, des actions de sensibilisation pourront idéalement être véhiculées.

Le dialogue interculturel doit être priorisé en ce qu'il contribue de manière active au *capacity building* de tous les acteurs impliqués au niveau public et privé. En effet, « des plateformes de dialogue performantes aboutissent à l'établissement de relations de travail entre les participants, qui mettent en place des activités publiques conjointes, des partenariats et des nouveaux mécanismes de consultation permanente ».¹

Objectifs	Exemples d'actions	Responsable
Promotion de l'accès des étrangers aux activités culturelles	Consolidation financière du passeport culturel	Ministère de la Culture
Faciliter la communication entre autochtones et allochtones	Elaboration et publication d'un grand dictionnaire du luxembourgeois en 5 langues	Ministère de la Culture
	Interprétations interculturelles	OLAI
	Initiation du dialogue entre associations et organisations autochtones et allochtones par l'intermédiaire d'un animateur interculturel et offre d'un soutien méthodologique lors de la conception et de la réalisation de projets interculturels dans le cadre des services et organisations pour personnes âgées	Ministère de la Famille et de l'Intégration

¹ Manuel sur l'intégration à l'intention des décideurs politiques et des praticiens, 3ième édition, Direction générale de la justice, de la liberté et de la sécurité, Commission européenne, 2010, p. 87.

Amélioration de la connaissance de la société d'accueil	Poursuite du Master en études luxembourgeoises	Ministère de la Culture en collaboration avec le et sous l'égide du MESR) / Ministère de l'Enseignement Supérieur / Université du Luxembourg
	Traduction d'œuvres littéraires luxembourgeoises	Ministère de la Culture
Stimulation du dialogue interculturel	Promotion d'enceintes de discussion	OLAI
Formation et accompagnement des associations dans l'élaboration et l'exécution de projets en la matière	Mise en place de mesures de formations et d'accompagnement pour les associations et plateformes	OLAI
Favoriser les initiatives de parrainage	Développement du concept de l'ambassadeur local et du bénévolat interculturel au niveau local et national	OLAI
Ouverture des associations de loisirs luxembourgeoises aux étrangers	Mise en place d'un groupe de réflexion, de campagnes de sensibilisation, de partenariats locaux	OLAI en collaboration avec le Ministère de la Culture, le Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région et le Ministère des Sports
	Réalisation d'actions en faveur de la participation des immigrés aux sociétés musicales	Ministère de la Culture
	Réflexion quant à une stratégie efficace, en association avec les maisons des jeunes, pour aborder le thème de l'intégration/ la lutte contre les discriminations des jeunes étrangers dans les associations	Service national de la jeunesse

PBC 9 : Participation politique

«La participation des immigrants au processus démocratique et à la formulation des politiques et des mesures d'intégration, en particulier au niveau local, favorise leur intégration»

La participation politique des étrangers est un élément essentiel du plan. Les initiatives de citoyenneté active et l'éducation à la citoyenneté encouragent l'exercice des droits et obligations politiques et civiques des étrangers.

Objectifs	Exemples d'actions	Responsable
Promotion de la citoyenneté et de la participation politique/sociale des étrangers	Elargissement de la participation démocratique : ouverture du droit de vote passif aux ressortissants non communautaires dans le cadre des élections communales ; abolition de la condition de nationalité pour les fonctions de bourgmestre et d'échevin	Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région



Sensibilisation des acteurs politiques à la thématique de l'intégration	Campagne d'inscription des étrangers sur les listes électorales en vue des élections communales du 9 octobre 2011	Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région / OLAI
	Promotion d'une politique explicite d'intégration et de lutte contre les discriminations au niveau communal	OLAI
	Réflexion avec la Chambre des Salariés portant sur le taux de participation général aux élections sociales	Ministère du Travail et de l'Emploi
Soutien des initiatives nationales de lutte contre les discriminations	Information et sensibilisation du grand public et d'acteurs plus spécialisés	OLAI